



APPEL À PROJETS 2026 QUARTIER DU HAUT-GAP 2024-2030 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'appel à projets 2026 s'inscrit dans le cadre de la deuxième année de la nouvelle génération "Quartiers 2030" des Contrats de Ville 2024 -2030 en cohérence avec les priorités définies lors du Comité Interministériel des Villes du 6 Juin dernier :

- Épanouissement et émancipation des enfants et des jeunes ;
- Vie digne et sécurité dans les quartiers ;
- Réussite économique pour toutes et tous.

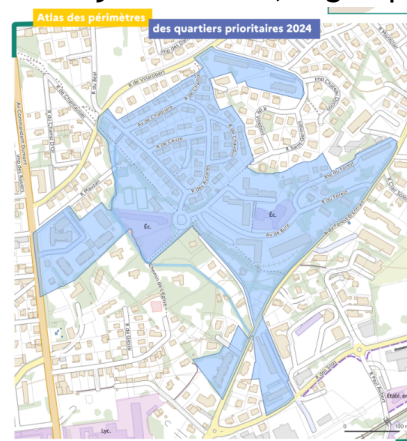
Signé le 21 mars 2024 par 17 partenaires, le nouveau [Contrat de Ville 2024 - 2030](#) du Quartier du Haut-Gap de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance est le fruit d'une démarche collaborative, menée avec les acteurs institutionnels, les partenaires associatifs et les citoyens du quartier du Haut-Gap. Il constitue le moteur d'une dynamique territoriale dont l'objectif central est de répondre aux besoins des habitants en favorisant l'égalité des chances et en améliorant leurs conditions de vie.

Le quartier prioritaire du Haut-Gap est par ailleurs concerné par un programme de renouvellement urbain (NPNRU), qui est entré dans sa phase opérationnelle (relogement des familles, début des démolitions de grands ensembles). Cette phase transitoire impactant les dynamiques sociales et démographiques ainsi que le cadre de vie des habitants, il convient d'y être attentifs.

1- TERRITOIRE D'INTERVENTION

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, créée au 1er janvier 2017, regroupe 16 communes autour de Gap, ville centre, et comprend plus de 50.000 habitants. La ville de Gap est la seule commune de l'agglomération et du département des Hautes-Alpes concernée par la géographie prioritaire nationale avec le quartier du Haut-Gap.

Les contours du périmètre de ce quartier prioritaire ont été redéfinis dans le cadre des travaux menés en 2023-2024 sur la nouvelle géographie prioritaire.



Il s'étend aujourd'hui aux Terrasses de Bayard et compte 1 000 habitants (132 foyers relogés dans le cadre de l'opération urbaine en cours).

Sans atténuer la priorisation du Contrat de ville en direction des habitants du Haut-Gap, les quartiers populaires de Beauregard, Centre-ville, Fontreyne et Molines-Saint-Mens feront toujours l'objet d'une attention soutenue. Elle pourra se traduire au travers d'actions menées en inter-quartiers, dans une logique d'ouverture et de mixité.

2- NOS ENJEUX LOCAUX

- 1- Agir auprès des populations qui vivent dans le quartier prioritaire, impacté par l'opération de renouvellement urbain, ainsi qu'auprès de celles qui sont parties du QPV.
- 2- Renforcer la coopération et la communication entre l'ensemble des acteurs pour faciliter la mobilisation des habitants.
- 3- Favoriser les logiques de parcours tout en articulant les actions de droit commun et les actions politique de la ville.

3- PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2026

1- CADRE DE VIE ET VIVRE ENSEMBLE :

- Développer des temps festifs de convivialité et d'échanges entre les habitants.
- Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes, valoriser les potentialités des habitants.
- Accompagner les habitants dans l'évolution du QPV (projet de renouvellement urbain).
- Renforcer la communication autour des actions et des services proposés aux habitants du quartier (outiller, former les acteurs du territoire), afin de favoriser l'interconnaissance et l'implication de tous.

2- EGALITÉ DES CHANCES :

- Faciliter, au travers d'actions concrètes et ciblées, l'accès aux services publics ou associatifs locaux, tant pour l'accès aux droits que pour l'éducation des enfants.
- Proposer des actions de prévention dans les domaines de la santé mentale et physique, la prévention des conduites addictives, le renforcement du sport santé et le savoir nager et rouler.
- Coopérer pour favoriser, dans la durée, les parcours éducatifs des enfants (dans et hors cadre scolaire) et pour soutenir ou mieux outiller les familles.
- Promouvoir les pratiques culturelles, sportives ou de loisirs et l'appropriation des équipements du territoire (quartier, commune, agglomération,...).

3- INSERTION ET FORMATION :

- Mener des actions visant à lever les freins dans les parcours d'orientation, de formation et d'accès à l'emploi ou à la création d'activité (mobilité, modes de garde, auto-exclusion,...).
- Renforcer l'articulation avec les dispositifs de droit commun et les partenariats avec les acteurs économiques du territoire (ex : actions de parrainage, immersions professionnelles, découverte de métiers, etc...).

Les projets proposés devront prendre en compte les objectifs transversaux du Contrat de Ville et faire état des mesures prises afin de contribuer à la lutte contre les discriminations, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la transition écologique ainsi qu'à la prévention de la délinquance.

4- LES PUBLICS CIBLES

Le diagnostic territorial fait apparaître des cibles de publics particulièrement fragiles:

- Les mineurs et les jeunes adultes
- Les familles monoparentales
- Les personnes âgées isolées

Les projets présentés devront être cohérents avec les priorités identifiées dans le diagnostic territorial et les orientations stratégiques du contrat de ville. Ils devront également-répondre aux attentes et aux besoins des habitants.

5 - CRITÈRES D'EXAMEN DU PROJET :

Critères méthodologiques :

- Méthode dédiée à la mobilisation des publics : cette étape est constitutive du projet qui sera déposé et doit apparaître dans le descriptif de l'action, ainsi que dans le calendrier et le budget prévisionnel.
- Dynamique partenariale: il est attendu des porteurs de projet qu'ils s'inscrivent dans une dynamique partenariale, visant à favoriser une articulation entre les projets et à permettre la création de parcours.

Critères d'éligibilité :

- Les projets devront:
 - bénéficier aux habitants du quartier du Haut-Gap (les projets inter-quartiers seront admis),
 - se dérouler sur l'année civile 2026 (ou année scolaire 2026-2027) en tous lieux (dans ou hors du quartier du Haut-Gap),

- faire état des mesures spécifiques mises en œuvre pour parvenir à une mixité de genre avec pour objectif d'atteindre la parité,
- s'appuyer sur un budget comportant une part d'autofinancement (**20% minimum**) et faisant apparaître l'ensemble des financeurs sollicités (y compris de droit commun).

Seuls les dossiers respectant ces règles seront examinés. Une priorité sera accordée aux nouveaux projets.

Les structures ayant perçu une subvention en 2025 doivent impérativement fournir un compte rendu financier intermédiaire ou le bilan final de l'action 2025 avant toute nouvelle demande.

6- MODALITÉS DE DÉPÔT D'UN DOSSIER :

Les dossiers de demande de subvention complets devront obligatoirement être transmis par voie dématérialisée à vie.sociale@ville-gap.fr au plus tard le **vendredi 9 Janvier 2026**.

Il est conseillé aux porteurs de projets de ne pas attendre le dernier jour et de transmettre les projets au fil de l'eau.

Les projets reçus seront communiqués à l'ensemble des financeurs pour instruction.

Si votre projet est retenu, à l'issue du comité de pilotage, vous devrez saisir votre dossier sur les plateformes des différents financeurs, mentionner dans toutes vos communications leur participation et faire apparaître leurs logos. Vous devrez également souscrire au contrat d'engagement républicain et veiller à ce qu'il soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

7- CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS 2026 :

- **5 novembre 2025** : lancement de l'appel à projets
- **26 Novembre ou 1er Décembre 2025** : atelier(s) d'animation territoriale
- **9 Janvier 2026** : clôture de la réception des dossiers
- **Dernière semaine de Janvier 2026** : commissions d'instruction en présence des porteurs de projets
- **4 Février 2026** : Comité technique de programmation
- **10 Février 2026** : Comité de pilotage de programmation

Les ateliers d'animation territoriale qui seront proposés le 26 Novembre ou le 1er Décembre visent à favoriser les complémentarités entre les acteurs et entre les différents projets qui seront déposés dans le cadre de l'appel à projets 2026.